



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 89636

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur le bilan des rencontres entre vétérans s'étant combattus durant les guerres coloniales. En effet, au Vietnam, comme en Algérie, des associations d'anciens combattants françaises et originaires de ces pays, ont organisé, ces dernières années, des rencontres amicales du souvenir. Ces rencontres ont marqué l'opinion de nos pays quand elles ont été initiées par les gouvernements de leurs pays respectifs pour montrer que les brûlures de l'histoire étaient désormais derrière nous. Ces rencontres semblent s'être espacées ou n'être plus médiatisées. Il conviendrait donc de dresser un bilan de ces actions passées, afin d'envisager la relance de ces rencontres dans les mois qui viennent. Il lui demande donc de lui indiquer le nombre de ces actions et leur année d'organisation dans les dernières années.

Texte de la réponse

Toute action allant dans le sens d'une mémoire apaisée participe à une meilleure compréhension entre les peuples. C'est dans cet esprit que le ministère de la défense a organisé, au palais de l'UNESCO à Paris, les 26 et 27 octobre 2006, une rencontre internationale sur la mémoire partagée qui a réuni vingt-cinq délégations internationales, dont celle du Vietnam. Les thèmes centraux abordés au cours de ces deux journées ont porté sur la prise en charge des anciens combattants, les commémorations autour de lieux de mémoire et la transmission aux jeunes générations. Récemment, l'État a soutenu la création de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie, reconnue d'utilité publique par décret du 3 août 2010. Cette fondation qui a été installée aux Invalides à Paris, le 19 octobre 2010, a pour but de faciliter la recherche historique et de transmettre la mémoire de ces conflits. Elle a aussi pour objectif de créer, sur le plan national et international, les conditions favorables aux échanges sur ces questions. Les relations entre associations françaises d'anciens combattants et leurs homologues étrangères sont organisées, quant à elles, à leur initiative et il n'appartient pas au ministère de la défense et des anciens combattants, qui n'est d'ailleurs pas systématiquement informé de ces rencontres, d'en déterminer les modalités ou le contenu. Il peut, en revanche, les favoriser, et lorsqu'il est saisi d'une demande particulière, il ne manque pas de l'examiner avec intérêt. Peut être ainsi mentionnée l'initiative de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre - combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM), qui a signé, le 25 juin 2005, un accord de coopération et d'amitié avec le Haut Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération (HCAR) du Royaume du Maroc. C'est dans ce cadre que, du 17 au 24 juillet 2007, a été organisée en France une rencontre de jeunes des deux pays sur le thème « l'amitié franco-marocaine et les échanges culturels et économiques entre la France et le Maroc ». Dans la péninsule indochinoise, l'Association nationale des anciens d'Indochine (ANAI) et l'Association nationale des anciens prisonniers, internés, déportés d'Indochine (ANAPI), réalisent des actions de type humanitaire sous la forme d'aide à l'enfance ou de soutien scolaire et médical au Vietnam, au Cambodge et au Laos. Il convient de rappeler également que le ministère de la défense a accordé, en 2004, une subvention pour la création d'un site Internet par l'ANAI, dont l'un des objectifs est de faciliter les échanges culturels et les relations d'amitié avec les populations de ces pays.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89636

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10701

Réponse publiée le : 4 janvier 2011, page 42